

## FAQ STAGE D'ÉTÉ 2019

**- Quels instruments sont acceptés ?**

*Clarinette, Piano, Violon, Alto, Violoncelle*

**- Reçoit-on une confirmation de l'inscription au stage ?**

*Oui, avec le FAQ et la liste du matériel à prévoir pour le stage*

**- Y a-t-il un accueil possible avant 9h15 (pour les parents qui doivent déposer leur enfant avant d'aller travailler) ?**

*Accueil entre 9h00 et 9h15*

**Et après 16h ?**

*Non, les parents récupèrent les enfants à 16h*

**- Cet accueil peut-il être fait par le centre de loisirs et si oui, qui assure les déplacements pour se rendre d'un endroit à l'autre ?**

*Non, le centre de loisirs ne gèrera pas l'accueil ni les déplacements du centre à la Chenaille*

**- Y a-t-il un repas de prévu ?**

*Non, l'enfant apporte son pique-nique et ses goûters du matin et de l'après-midi. Par contre, il y aura de l'eau minérale à disposition pendant toute la durée du stage*

**- Peut-on faire manger son enfant à la cantine du centre de loisirs pendant la pause de midi ?**

*Non*

**- Peut-on récupérer son enfant à la pause de midi ?**

*En principe, non*

**- Quels sont les horaires dans la journée ?**

*9h15 Accueil des stagiaires*

*9h30-11h cours individuels collectifs et chorale*

*11h pause*

*11h30-12h15 orchestre*

*12h15-13h30 Pause-déjeuner*

*13h30-15h00 orchestre, ateliers musicaux*

*15h00 pause*

*15h15-16h00 cours individuels et collectifs, ateliers*

*16h00 fin des activités*

**- Y aura-t-il un concert à la fin du stage ?**

*Oui, le concert aura lieu le dernier jour du stage, vendredi à 18h. Les enfants rentrent chez eux à 16h et reviennent à 17h30 au plus tard, ou ils peuvent éventuellement rester sur place après 16h.*

*La tenue du concert sera noir en bas et couleur unie en haut (T-shirt ou chemise)*

*Le concert dure 1h15 environ.*

*A la fin du concert, il y aura une collation.*

**- Est-il possible de faire une inscription tardive (genre mi-août) ?**

*Oui, si il reste de la place. Le prix du stage sera alors de 325€*

**- Quelles sont les conditions si je renonce à participer au stage ?**

*En cas de désistement du stagiaire, les conditions d'annulation sont les suivantes :*

*a) annulation avant le 30 juin : remboursement total des arrhes*

*b) annulation après le 30 juin : aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué, sauf pour raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical*